21	12-7-2019	Les parcelles ~~134~~ AB 134, 135, 136 sont classées mixt Toujours en attente que la mairie reconnaisse la servitude de passage sur la parcelle 485 Extension du cimetière. Son agrandissement est a ramifier à la périphérie du bourg. Sa reprise des concessions laissées à l'abandon est à faire. La parcelle du bois du moulin (AD551) : une part a déjà été expropriée pour créer - parcelles 550 547, 385 une voie reliant rue Eugène le Roy et Eugène Deschaux [illegible]

N°	DATE	OBSERVATIONS
21	12.7	Les parcelles limitrophes Parcelles entre le bourg et le Soulier. Elles sont accessibles par la rue des platanes équipées du tout à l'égout. L'abandon de l'habitat depuis ~~et~~ pour privilégier le centre du bourg devrait avoir pour conséquence de les laisser constructibles Il est rappelé que le raccordement au tout à l'égout de la rue Eugène le Roy est attendu depuis plus de 20 ans AB 11 (les décoins). Elle est proche de la gare à l'intersection de 2 voies importantes. Elle est bien située pour y prévoir zone artisanale. Elle est entourée de constructions et trop petite pour un usage agricole SCI la vieille demeure de Razac 26 rue Eugène Le Roy représentée par Michel Gaquière gérant 0682837753